

CHAP. IV.

DE LA RESIDENCE FIXE DE SAINCTE MARIE.

DESCRIVOIS l'an passé que nous auions deux Residences dedans le pays des Hurons, l'une de S. Ioseph à Teanausteyé: l'autre de la Conception à Offofane, outre cela nous estions dans le dessein d'en eriger d'autres nouvelles en quelques bourgs plus éloignez: mais depuis ayant recogneu que la multiplicité de tât de Residences estoit fujete à beaucoup d'inconueniens, & que la conuersion de ces peuples pourroit plus s'aduancer par la voye des missions, nous prîmes la resolution de reünir nos deux maisons en vne: & afin que dans la fuite des années nous ne fussions point obligez à [43] changer de lieu, comme font les Sauvages, qui transportent leur bourg d'un endroit à un autre apres huit ou neuf ans: nous choisîmes vne place, où nous iugeâmes nous pouuoir establir à demeure, d'où nous pourrions, selon que nous aurions de force en main, détacher un bon nombre de missionnaires qui s'y feroient formez, pour aller avec bien plus de liberté porter aux bourgs & nations circonuoisines le saint Nom de Nostre Seigneur.

Ce lieu est situé au milieu du pays, sur la coste d'une belle riuere, qui n'ayant pas de longueur plus d'un quart de lieuë, ioinct ensemble deux lacs, l'un qui s'estend à l'Occident, tirant un peu vers le Septentrion, qui pourroit passer pour vne mer douce,